PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Commune de Branne

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

MODIFICATION N°1

PIÈCE 4
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Ce zonage est identique au zonage initial du PPRMT de la commune de Branne approuvé le 10 Août 2020

Modification approuvée le - 2 JUIL. 2024

N
W E
S

Echelle : 1/5 000

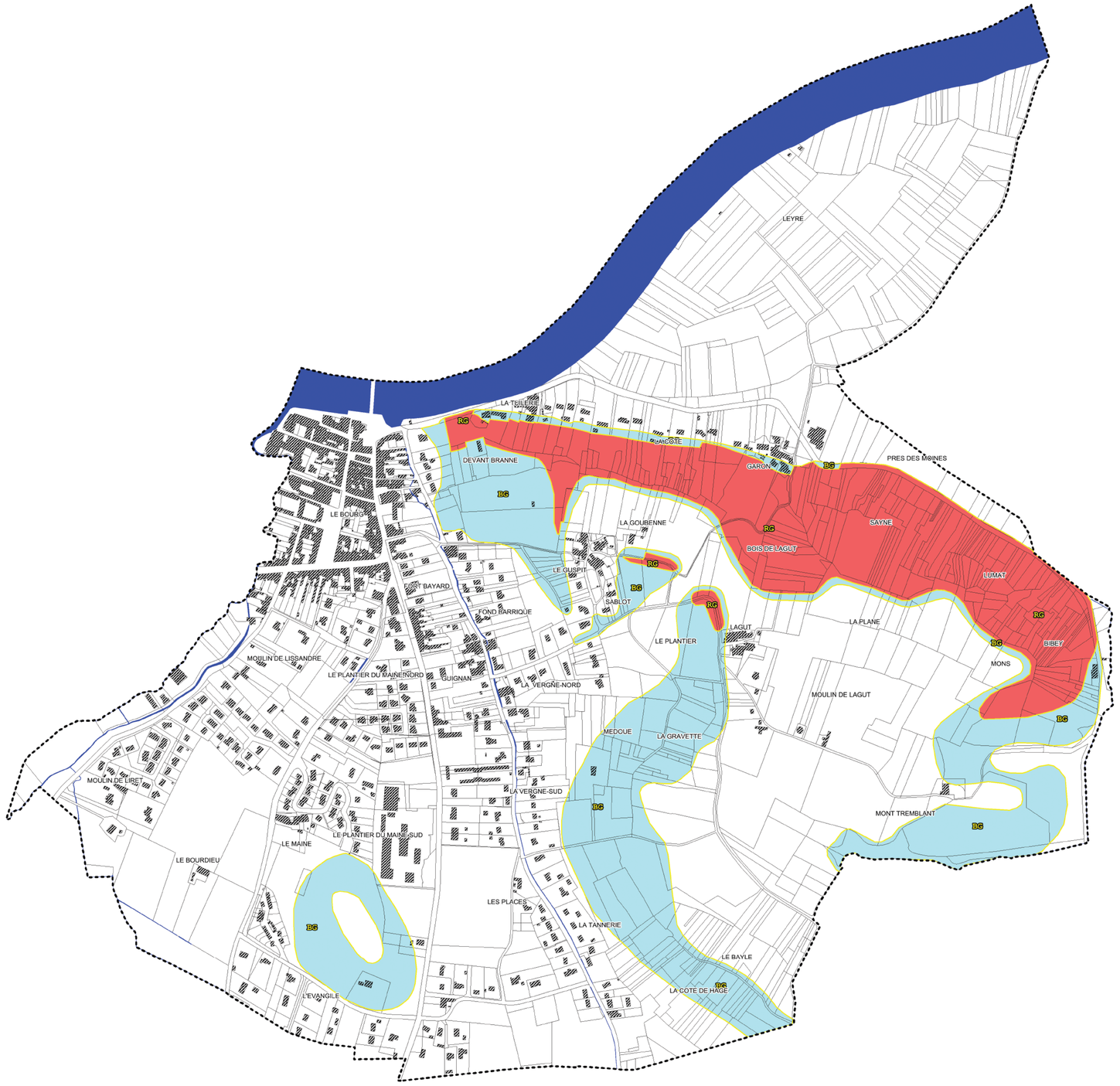

Légende :

Niveau de contraintes *

- R — Zones d'interdictions
- B — Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du phénomène **

- F3,F2-3,F2,F1,F0 : Effondrements de cavité souterraine
- P2,P1,P : Chutes de blocs
- G : Glissements de terrain
- Fk : Effondrements d'origine karstique

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du phénomène, éventuellement complété par un indice numérique.

- Zone de contrôle périodique obligatoire
- Réseau hydrographique
- Limite communale